

Controverse autour de «l'ivoirité des gens du Nord», épiscntre de la crise ivoiro-ivoirienne (1994-2002)

Sékou TRAORÉ
Enseignant-Chercheur (Assistant)
Université Alassane Ouattara
Histoire des religions et croyances
tsekou136@gmail.com

Résumé : Les efforts de construction d'un État-nation consentis par Félix Houphouët-Boigny sont remis en cause par ses «héritiers» dès son décès en 1993. De la lutte pour le pouvoir qui s'ensuit, la question identitaire en devient le nœud gordien. Aux Ivoiriens de «seconde zone» sont opposés les Ivoiriens de «souche multiséculaire». Initialement politique, la crise s'enlise et glisse vers la sphère religieuse et ethnique, laissant entrevoir un double triptyque Nord-Étranger-Musulman et Sud-Autochtone-Chrétien. Cet article analyse la part de responsabilité des acteurs politiques et religieux dans la crise socio-politique qui en découla. Il est basé sur l'étude croisée des manuscrits, des coupures de presse et des informations orales, dans une démarche diachronique.

Mots-clés : Leaders politiques, Leaders religieux, Question identitaire, Côte d'Ivoire.

Controversy around 'the Ivorianness of people from the North', the epicentre of the Ivorian crisis (1994–2002)

Abstract: The efforts to build a nation-state made by Felix Houphouët-Boigny were called into question by his "heirs" upon his death in 1993. In the struggle of power that follows, the question of identity becomes the Gordian knot. The "Second class" Ivoirians are opposed to the "multi-centuries-old" Ivoirians. Initially political, the crisis got bogged down and slid towards the religious and ethnic sphere, suggesting a double triptych North-Foreign-Muslim and South-Native-Christian. This article analyses the share of responsibility of political and religious actors in a socio-political crisis that resulted from it. It is based on a cross-study of manuscripts, press clippings and oral informations, in a diachronic approach.

Keywords: Political leaders, Religious leaders, Identity question, Côte d'Ivoire.

Introduction

Plusieurs faits passés montrent que dans le monde, des crises ou des guerres aux conséquences désastreuses se sont parfois nourries de référence identitaire. Ils prétendent trouver en la recherche d'une identité nationale une légitimation axée sur la catégorisation sociale, qui part du principe de la primauté d'une race, d'un clan ou d'une ethnie sur une autre. Les crises ou guerres qui en découlent s'amplifient ensuite par la mise en place des « invariants » politico-économiques dont se réapproprient la société civile, les acteurs religieux, les couches sociales. D'autres facteurs d'aggravation concernent les médias et les ingérences externes qui viennent se greffer autour d'une situation parfois électrique. Les régimes fascistes en Europe, le régime d'Apartheid en Afrique du Sud, les conflits armés identitaires au Rwanda, au Libéria, etc. sont illustratifs de ce schéma. Ainsi, si les conflits majoritairement nés du clivage ethnique semblent embraser tous les continents, l'Afrique semble s'offrir plus aux déchirements internes depuis la fin du colonialisme (D. Diakité, 1997, p. 15).

Depuis l'accession des pays africains à l'indépendance en effet, les crises identitaires qui débouchent sur des conflits armés se sont multipliées. Dans la sous-région ouest-africaine, en dehors des conflits interétatiques nés du découpage fantaisiste des frontières africaines par l'administration coloniale sans tenir compte des diversités culturelles et ethniques, figurent en bonne place les rapports interethniques. Le cas ivoirien tire en partie ses racines des rapports controversés entre les autochtones du Sud et les migrants travailleurs du Nord arrivés sous le giron colonial pour mettre en valeur la Basse Côte d'Ivoire (C. Cissé, 2007, p. 532). Aux conflits fonciers nés de ces rapports, est venue se greffer la crise politique nationale de 1994 entre Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara, avec le « concept d'ivoirité ». Connu sous la plume de Dieudonné Niangoran Porquet en 1974, le concept d'ivoirité fut initialement créé pour fédérer les cultures ivoiriennes – l'art du « Tambour parleur » au sud et l'art du « Griotique » au nord –, avant que sa récupération par les leaders politiques

n'en fasse une arme électorale utilisée à tour de rôle. L'année 1994, borne supérieure de l'étude, correspond à l'adoption d'un nouveau code électoral qui stipule que tout candidat à l'élection présidentielle devait être ivoirien, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens. C'est l'avant-projet de loi sur le concept ivoiritaire. Quant à la borne inférieure, 2002, elle marque la phase de transition entre le passage de la crise sociopolitique au conflit militaropolitique.

Des travaux pionniers ont été consacrés au concept ivoiritaire (J-P. Dozon, 2000 ; F. Akindès, 2003 et 2004 ; T. R. Boa, 2003 ; R. Bagnas, 2007 ; A. Bahi, 2013). Mais paradoxalement, peu d'entre eux (voire aucun) ne s'intéressent à la fois au niveau d'implication articulé des leaders politiques et religieux. Cet article ambitionne de combler ce vide laissé. De la sorte, comment l'instrumentalisation du concept d'ivoirité par les leaders politiques a-t-elle entraîné la fracture au sein de la société ivoirienne au point de remettre en cause la capacité médiatrice des guides religieux musulmans et chrétiens de 1994 à 2002 ? L'objectif de cet article est de montrer que la question identitaire en Côte d'Ivoire est un subterfuge dont se servent très souvent les leaders des formations politiques majeures pour conquérir ou se maintenir au pouvoir, quitte à diviser la population. Dans cette optique, « l'étranger » – terme aux contours flous – qui représente 22 %¹ de la population est présenté comme le nœud gordien du malaise politique et économique du pays. La méthode utilisée s'appuie sur les sources d'archives privées, les coupures de presse, les données bibliographiques et les sources orales. Les informations obtenues ont été soumises à plusieurs modes de traitement des données. La première, la critique historique, a été appliquée aux sources écrites. La deuxième, l'analyse catégorielle du contenu, a été utilisée pour les sources orales et audiovisuelles. La troisième, la comparaison, a servi à recouper les résultats des deux premières étapes.

1. Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2021). Ce chiffre est en constante baisse comparativement aux résultats de 2014 (24, 2 %) et 1998 (26 %). voir <https://www.ins.ci/RGPH2021/RESULTATS%20DEFINITIFS%20> (consulté le 30-07-2025).

Suivant une démarche diachronique, cette contribution s'articule autour de trois axes. Il s'agira d'analyser successivement les fondements de la crise identitaire ivoirienne, son instrumentalisation par la classe politique et ses répercussions sur les acteurs religieux musulmans et chrétiens.

1. Aux origines de la crise identitaire ivoirienne : la nébuleuse question de l'étranger

L'éclosion de la crise identitaire ivoirienne en 1995 est le résultat de l'intégration échouée des «étrangers» dans la société postcoloniale, avant que d'autres facteurs d'amplification ne viennent s'ajouter. Ses fondements fonciers et sociopolitiques seront abordés dans cette rubrique.

1.1. Les premiers heurts entre autochtones et étrangers

La naissance du nationalisme ivoirien remonte à la période coloniale, notamment entre les deux grandes guerres. Il s'alimente de heurts entre les travailleurs migrants du nord et les autochtones du sud que plusieurs auteurs ont qualifié de revendication d'une conscience nationale et territoriale (P. Kipré, 2005, p. 177 ; C. Cissé, 2007, p. 533). Amorçés autour de 1928, ces heurts ont atteint leur paroxysme en 1958, lorsque la Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire (LOCI) expulsa du territoire «Côte d'Ivoirien» les Dahoméens et les Togolais. Cette association reprochait aux Daho-togolais d'avoir le monopole de certaines activités administratives au détriment des «évolués» ivoiriens majoritairement désœuvrés. Le chiffre avancé pour évaluer le nombre d'Africains étrangers ayant quitté le territoire ivoirien s'élève à environ 25 000 personnes, en dehors des violences qui avaient fait de nombreux morts et blessés (M. Laporte, 1970, p. 19). Si cette crise de représentativité au sein de l'administration publique témoigna de la difficile cohabitation entre les autochtones du Sud et les immigrés Daho-togolais, elle allait remettre au goût du jour la nébuleuse question des migrants travailleurs agricoles, dont

la politique d'insertion par les autorités politiques en place restait en suspens. Lorsque retentit donc le clairon de l'indépendance en 1960, ces migrants n'avaient pas eu la possibilité de se fondre dans leur milieu d'accueil. Toutefois, le «panafricanisme économique» de Félix Houphouët-Boigny axé sur la construction d'un État-nation fit d'eux des acteurs de développement de l'économie de plantations de la «jeune République» ivoirienne.

Dans la continuité de l'héritage colonial, le président ivoirien encouragea l'immigration de la main-d'œuvre étrangère pour consolider son statut de locomotive économique de la sous-région. Cela fut un succès aussi longtemps que la croissance économique mena le pays durant les quinze premières années de l'indépendance au «miracle économique». Cette embellie avait amené le chef d'État à prendre des mesures pour continuer à construire un projet économique autour de la diaspora ouest-africaine. Après la modification constitutionnelle de 1972 ainsi, le droit du sang (*jus sanguinis*) remplaça le droit du sol (*jus solis*), et il fallait être né de père et/ou de mère ivoiriens pour avoir la nationalité. Cela laissait le libre choix aux descendants des travailleurs migrants d'avoir la nationalité ivoirienne. En 1976, Houphouët rétorqua aux autochtones d'Abengourou, suite à leur mécontentement dû à l'occupation de leurs terres par les allogènes, que : «La terre appartient à celui qui la met en valeur» (M. Memier & M. Luntumbué 2012, p. 2). En conséquence, le taux d'étrangers connut un bond spectaculaire et passa allègrement de 17 % en 1965 à 26 % en 1998 (A. Babo 2010, p. 98). Ce libéralisme foncier permit aux travailleurs migrants de passer progressivement du statut d'ouvriers à celui de propriétaires de domaines agricoles. Il créa aussi une confusion entre les travailleurs migrants ressortissants des pays voisins et ceux originaires de la Côte d'Ivoire, dont les Dioula (terme désignant ici les ethnies qui appartiennent aux grands groupes Mandé Nord et Gour). Pour les autochtones du Sud, l'étranger se définissait désormais par rapport à sa provenance géographique et non par sa nationalité. De ce point de vue, il ne suffisait plus d'être ressortissant

de la Côte d'Ivoire pour être considéré comme ivoirien dans l'imaginaire populaire, mais plutôt de l'aire géographique, voire ethnique, du peuple en présence pour en être un (P. Kipré, 2005, p. 240).

Or, pour la plupart des immigrés qui n'étaient plus retournés dans leur pays d'origine, il n'y avait nul besoin de demander à « être ce qu'ils se considéraient déjà être ». Le témoignage d'Abdoul Diallo, rapporté par Tiburce Koffi (2005, p. 310-311), est édifiant :

Les uns sont arrivés tout jeunes, les autres y sont nés, tous reposent dans les entrailles de cette terre ivoirienne de laquelle ils ont beaucoup reçu et à laquelle ils ont beaucoup donné sans arrière-pensée. La plupart de nos ascendants n'ont plus remis les pieds dans leur pays d'origine et n'y ont jamais investi [...] Pourquoi nos parents n'ont-ils pas matérialisé leur attachement à la Côte d'Ivoire par l'acquisition de la nationalité pour eux et pour leurs enfants ? Parce qu'ils n'y avaient nul besoin de demander à devenir ce que l'on était dans les faits [...] Le temps s'est-il arrêté à l'arrivée d'un groupe ethnique ? Quel groupe ethnique parachève la nationalité ivoirienne ? Et sur quelle base ? [...] Comment peut-on être des immigrés 80, 70, 60 ans après, sinon qu'il n'y a aucun mécanisme d'intégration ? [...] Nous demandons un devoir de mémoire.

Dans les années 1980-90 pourtant, les difficultés économiques conjoncturelles et la soif de démocratie des populations créèrent un climat miné par l'exacerbation de réflexes ethnocentristes et nationalistes. À l'image du tissu économique, le tissu social se fissura. Bien évidemment, les communautés étrangères installées dans les villes et villages du sud sont indexées pour justifier ce malaise. La politique du retour à la terre prônée par Henri Konan Bédié, successeur de Félix Houphouët-Boigny décédé en 1993, conduisit les autochtones à se réapproprier les terres précédemment acquises par les travailleurs migrants. À leurs corps détendant et surtout pour éviter le scénario de 1958 avec les Daho-togolais, plusieurs communautés étrangères ont choisi le repli dans leurs pays d'origine que leurs parents avaient quittés plusieurs décennies plus tôt. *Bayiri* (signifie en langue mooré « patrie ») est le mot emprunté par la communauté burkinabé pour

traduire cet exode (M. Zongo, 2003, p. 66). À cette crise foncière entre autochtones et allogènes est venue s'ajouter la crise politique nationale entre Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié, avant de se muer en lutte d'exclusion subséquente à la dénaturation du concept d'ivoirité.

1.2. Le concept d'ivoirité : d'une préférence culturelle à une politique d'exclusion

Dieudonné Niangoran Porquet est un hybride de culture. Il naquit à Korhogo en 1948 d'un père N'zima du sud et d'une mère Malinké du nord. C'est pour valoriser cette ascendance multiculturelle qu'il décida de mettre en place un concept rassembleur pour être «un trait d'union culturel entre ces deux parties de la Côte d'Ivoire» (T. R. Boa, 2003, p. 7) et qu'il appela l'ivoirité. Pour Francis Akindès (2003, p. 3), l'ivoirité désigne «[The] Ivorian version of modern nationalism». Niangoran Porquet utilisa pour la première fois ce terme en 1974, dans un article intitulé : «Ivoirité et authenticité» (K. N'guessan 2003, p. 67). Son action s'inscrivait dans un projet d'ivoirisation culturelle. Il n'était d'ailleurs pas le seul dans cette démarche. Georges Niangoran Bouah, Harris Memel Fotê, Bernard Zadi Zaourou, Jean-Marie Adiaffi, etc., ont aussi été des figures de proue de la revendication d'un retour aux sources. Ces élites universitaires étaient convaincues que la préservation des valeurs culturelles ivoiriennes passait par la lutte contre l'acculturation étrangère au sortir du colonialisme. C'est pourquoi ils organisèrent leur combat autour de l'école, des élèves et des étudiants (R. Banegas, 2007, p. 66). La crise de succession amorcée en 1993 et le décès de Niangoran Porquet en août 1995 détournèrent «l'ivoirité» du combat culturel vers la lutte politique.

Bien avant la mort de Félix Houphouët-Boigny, les rivalités entre Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara avaient commencé sur le terrain économique. Ce dernier fit son entrée en Côte d'Ivoire à une époque où le pays subit la crise économique depuis les chocs pétroliers de 1972 et 1979. Avec la chute des cours mondiaux du café et

du cacao qui constituaient la principale source de revenus de l'économie ivoirienne, l'État eut recours au Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) pour résorber la crise. En raison de son expérience professionnelle au sein du FMI et l'ouverture de la sphère politique à de nouveaux acteurs dans le contexte du multipartisme, Alassane Ouattara fut nommé Premier ministre en 1990. Même si le mode opératoire du « technocrate » ne fit pas l'unanimité², il réussit à apaiser le front social en ébullition. Il constitua dès lors un émule pour Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale et dauphin constitutionnel. En effet, si les dispositions de l'article 11 de la Constitution du 3 novembre 1960 faisaient de lui l'héritier du Président en cas de décès, démission ou empêchement absolu, les prérogatives du Premier ministre s'exerçaient même du vivant d'Houphouët, à la santé fragile. Le 6 décembre 1993, Alassane Ouattara fut le premier à lire, en dehors du Président de la République, le traditionnel message à la nation. Il s'était donc habitué au pouvoir à telle enseigne que le 7 décembre 1993, à la mort du Président de la République, il eut du mal à admettre la différence entre vacance et absence. Cette situation constitua le début des hostilités entre ces héritiers d'Houphouët.

La distinction entre nationaux et étrangers fut consignée par décret en octobre 1991, avec l'avènement de la Carte de résidents. Il stipule que :

Tous les étrangers doivent toujours être en mesure de présenter leur carte de séjour à toutes réquisitions des agents habillés de l'administration ainsi que pour l'accomplissement de certains actes de vie civile auprès du service de l'emploi (S. Traoré, 2017, p. 85).

Les critères de désignation de « l'étranger » n'étant pas clairement définis, il s'ensuit la remise en question de certaines nationalités, y compris celle de son initiateur, Alassane Ouattara, par Raphaël Lak-

2. Pour lutter contre la récession économique, Alassane Ouattara multiplia les privatisations, dont la gestion de l'électricité accordée à la multinationale française Bouygues en 1990.

pé, journaliste proche de l'opposition alors menée par Laurent Gbagbo, en 1992. Houphouët-Boigny était intervenu en faveur de son Premier ministre :

J'ai fait venir auprès de moi un jeune compatriote. Parce que beaucoup d'entre vous ne le connaissent pas, on parle déjà d'un étranger. Alassane Ouattara, c'est un originaire de la grande métropole d'alors, Kong [...] Sa mère est d'Odienné (Y. Konaté 2003, p. 294).

Ce sujet ressurgit un an avant les élections présidentielles prévues pour octobre 1995, lorsqu'un nouveau code électoral, adopté le 8 décembre 1994, fut instauré. Il imposait aux candidats à la présidentielle d'être ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Le terme d'«ivoirité» fut par la suite officialisé lors d'un discours présidentiel à l'occasion du 10^e congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le 26 août 1995. Sous le voile pudique de l'ivoirité se cachait une volonté inavouée d'écarter Alassane Ouattara de la course à la Magistrature suprême par les universitaires de la Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et des actions Politiques d'Henri Konan Bédié (CURDIPHE), dont Saliou Touré, Jean Noël Loucou, Pierre Kipré, Niangoran Bouah, Niamkey Koffi, etc. Avec l'appui de ces universitaires, Henri Konan Bédié établit la distinction entre les «Ivoiriens de fibres multiséculaires» opposés «à ceux qui veulent diriger un pays qui n'est pas le leur» (propos de Pierre Kipré recueilli par C. Bouquet, 2011, p. 27). Cette politique finit par s'imposer comme un redoutable instrument d'exclusion, servant toutes les manœuvres de stigmatisation et de discrimination à l'échelle de la société (R. Banegas, 2007, p. 30).

En réalité, l'argumentaire lié à la recherche de l'intérêt national par l'introduction du concept d'ivoirité dans le programme présidentiel est impertinent. Pour cause, le passé de la Côte d'Ivoire est lié à celui des pays de la sous-région et la citoyenneté était quasi transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta jusqu'en 1947. Cependant, l'idée d'exclure Alassane Ouattara était perceptible si bien que le régime du président Bédié n'avait pas pris la précaution de faire

valoir le caractère général et impersonnel de la loi. La soumission de cette loi à une Assemblée nationale entièrement acquise au pouvoir ne pouvait lui conférer une quelconque légitimité. Enfin, l'absurdité de ce concept venait de son caractère discriminant qui voudrait qu'un enfant soit obligatoirement né de deux parents ivoiriens pour aspirer un jour devenir président dans son pays : une autre forme d'*Apartheid* entre Ivoiriens qui va être utilisée à tour de rôle par les leaders politiques qui vont succéder à Henri Konan Bédié après le coup d'État du 24 décembre 1999.

2. Le concept d'ivoirité comme instrument d'exclusion aux mains des leaders politiques

L'article 49 du code électoral instauré le 8 décembre 1994 dispose que « Nul ne peut être élu président de la République, s'il n'est ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance ». D'abord voué aux gémonies par les partis politiques de l'opposition, ce code sera utilisé à tour de rôle par les leaders des formations politiques majeures pour accéder ou se maintenir au pouvoir d'État.

2.1. Le Général Robert Guéi : de l'espoir au désenchantement

Lorsque j'ai entendu le général Robert Guéi, j'ai cru avoir affaire à feu Félix Houphouët-Boigny. C'est un tel discours que nous attendions, celui d'un responsable, conscient de la fragilité de notre unité du fait de la xénophobie (M. Le Pape & C. Vidal, 2003, p. 100).

Ces propos de l'artiste-chanteur ivoirien Alpha Blondy au lendemain du coup d'État du 24 décembre 1999 qui a mis un terme au régime quadragénaire du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) mené par Henri Konan Bédié traduisent l'espoir suscité par cet acte « anticonstitutionnel ». Les auteurs du coup d'État (Gaoussou Koné, Ibrahim Coulibaly, Diomandé Siaka et Aboudramani Ouattara) sont originaires du Nord. Ils justifient cette prise de pouvoir par les exactions contre leurs parents et Alassane Ouattara (J. Beugré, 2011,

p. 132). En réalité, c'est une banale affaire de revendication salariale des mutins encouragée par les partis de l'opposition qui s'est muée en coup de force. Aucune déclaration invitant au rétablissement de l'ordre constitutionnel n'est faite, bien au contraire. Certains cadres importants du PDCI se désolidarisent de leur ex-leader, estimant l'avoir suffisamment mis en garde contre sa politique ivoiritaire (C. Allilali, 2008, p. 132-134).

Le pays était désormais dirigé par les militaires réunis au sein du Conseil National de Salut Public (CNSP) avec à sa tête le général Robert Guéi. Celui-ci inscrit son action sous l'égide de l'intérêt national et du salut public. Conformément à cet idéal, le pouvoir d'État, avait-il initialement tenu à préciser, ne l'intéressait guère. Il se proposa donc de relire les textes fondamentaux et d'élaborer un texte de lois dépouillé de toute forme d'exclusion et à une équidistance des considérations régionales. L'espoir suscité par un tel discours s'est mué en désespoir lorsqu'après deux mois à la présidence, le chef de la junte brandit ses ambitions politiques. Mieux, il usa de la même arme que son prédécesseur, à savoir le concept d'ivoirité, pour disqualifier Alassane Ouattara, pressenti avec Laurent Gbagbo comme les plus sérieux candidats à l'élection présidentielle prévue pour octobre 2000. Voici un condensé de sa nouvelle politique : (avril 2000) : «Le Burkina Faso ne peut être construit que par les Burkinabés. Le Gabon ne sera façonné que par les Gabonais. Comment voulez-vous que la Côte d'Ivoire soit construite par d'autres? L'ivoirité est une notion universelle que chaque pays entretient à sa manière.» (J-P. Tedga, 2000, p. 12-13); (juillet 2000) «Il [Alassane Ouattara] a une carte d'identité dans la poche droite, une autre dans la poche gauche» (S. Traoré, 2017, p. 83).

Ces propos semblent surprenants de la part de celui qui qualifiait Alassane Ouattara de «gros travailleur, honnête et patriote» et promettait de mettre un terme aux «lois confectionnées sur mesure [ivoirité]» à son encontre et d'instaurer «des textes sûrs, durables» (F. Dorce, 2000, p. 12-13). Mais le contexte s'y prête. Écarter Alassane Ouattara de la course à la Magistrature suprême offre un triple

avantage au chef de la junte militaire. Le premier et le plus important concerne son émancipation de la tutelle des mutins qui l'avaient placé au pouvoir quelques mois plus tôt. D'ailleurs, à l'occasion du « complot du cheval blanc³ », deux (Aboudramani Ouattara et Diomandé Siaka) des cinq auteurs du coup d'État de décembre 1999 avaient été tués. Excepté Boka Yapi qui lui était resté fidèle, Gaoussou Koné et Ibrahim Coulibaly n'ont eu leur salut qu'en s'exilant. Ces derniers lui reprochaient de faire planer sur le pays le spectre d'une guerre civile avec sa nouvelle politique ivoiritaire qui avait pourtant coûté le Pouvoir à son prédécesseur. En se débarrassant de ses frères d'armes, Robert Guéi s'inscrivait dans une opération de séduction vis-à-vis du PDCI, sa victime, dont la finalité était de se présenter à l'élection présidentielle sous sa bannière, d'autant plus que le timing de la date du scrutin ne lui permettait pas de créer un parti politique à forte audience capable de le faire gagner la présidentielle. Si certains cadors du PDCI, dont Laurent Dona Fologo, Paul Yao Akoto et Balla Keita ont souscrit à son offre, cependant d'autres (les tenants de l'orthodoxie) n'ont pas manqué d'exprimer un refus catégorique : « C'est une injure. Quelqu'un ne peut pas tuer notre père et vouloir épouser notre mère » (C. Bouquet, 2011, p. 54). Face à cet échec et une situation de non-retour qui le discréditerait définitivement aux yeux de l'opinion nationale et internationale, Robert Guéi postula en candidat indépendant contre Laurent Gbagbo, qui avait pesé de tout son poids pour éliminer Alassane Ouattara, seul candidat susceptible de lui faire ombrage.

2.2. L'opportunisme politique de Laurent Gbagbo

Le président du Front Populaire Ivoirien (FPI), Laurent Gbagbo, fut parmi les premiers leaders politiques à s'être opposé au code électoral du 8 décembre 1994, perçu comme un signe avant-coureur du concept d'ivoirité. Il accusa à maintes reprises le PDCI de

3. Il s'agit d'une attaque menée au domicile du Général Robert Guéi par une vingtaine de soldats le 18 septembre 2000, entraînant la mort de son animal préféré, un cheval blanc.

vouloir semer la désunion entre les Ivoiriens dans sa volonté manifeste d'écarter Alassane Ouattara du pouvoir. Du statut d'opposant, il en devient un fervent défenseur après le coup d'État. Quelques exemples de sa duplicité sont, en effet, mentionnés comme suit : en 1995, il déclara : «Ceux qui voudront écarter Alassane Ouattara à l'élection présidentielle cette année, nous trouverons sur leur chemin». En 1997, il jouta : «déclarer étranger un homme, Alassane Ouattara, qui a été le chef de l'exécutif d'un pays, ce n'est pas sérieux, pas normal, ni glorieux ». Le 22 décembre 1999, il prévint : «si jamais Alassane est Burkinabé, je porterai plainte contre le PDCI ». En décembre 2000, il dénonça : «il est malsain pour quelqu'un qui veut être président d'un pays de prendre de façon opportuniste une nationalité ici et là au gré de ses intérêts personnels» (Y. Konaté, 2003, p. 274-75). En résumé, Laurent Gbagbo s'inscrit en phase ou en déphasage avec le concept ivoiritaire en fonction de ses intérêts politiques. Avant le putsch, si son objectif était de drainer les partisans du RDR et massifier son électorat contre le PDCI, après le putsch, ce calcul politique n'est plus d'actualité. À partir de janvier 2000, ce revirement de Laurent Gbagbo franchit un cap avec sa participation à la formation de la coalition des Tous Sauf Ouattara (TSO) avec le PDCI.

Après la publication du projet de Constitution en mars 2000, les membres réunis autour de la Commission Constitutionnelle et Consultative Électorale (CCCE) peinent à trancher entre le choix de la conjonction de coordination «ET» (pour les deux parents ivoiriens) et «OU» (pour un parent) comme condition ultime pour postuler aux présidentielles. Faute d'unanimité, le texte fut plébiscité lors du Référendum organisé en juillet 2000 (86.53 %) avec le choix du «ET». Cette consultation référendaire légitima définitivement une loi qui constituait le nœud gordien de la crise ivoiro-ivoirienne et accentua les tracasseries routières et administratives contre les nordestes :

Le fossé se creuse. Il arrive que des policiers qui assurent le contrôle des voyageurs sur les routes déchirent les cartes d'identité qui portent les noms tels que Koné ou Traoré, les déclarants étrangers, non-ivoiriens [...] beaucoup d'Ivoiriens se sentent humiliés (C. Bouquet, 2011, p. 36).

Dans une Charte datant de 1991 et actualisée en 2002, les chefs religieux, traditionnels et cadres du Nord s'insurgèrent contre la politique ivoiritaire de Laurent Gbagbo et ses deux prédécesseurs et menacent en ces termes :

Que n'entend-on pas à longueur de journée "vous les Dioula ceci vous les Dioula cela". Cette opinion a entraîné un comportement qui empoisonne la cohabitation et notre initiative va être la réaction prévisible à cet état de choses quitte à déboucher sur la rupture⁴.

Ce document va d'ailleurs servir d'appui idéologique à la rébellion de 2002.

2.3. Victimisation et malice politiques d'Alassane Ouattara

Arrivé comme l'homme « providentiel » pour redresser la situation économique de la Côte d'Ivoire en 1990, Alassane Ouattara avait choisi pour cheval de bataille les privatisations, dont la concession de la gestion de l'électricité accordée en août 1990 au groupe français Bouygues. De telles actions s'inscrivaient en parfaite conformité avec les exigences des institutions de Breton Woods (le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale) avec la balise du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Rompant les dispositions de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relative à la libre circulation des personnes, Alassane Ouattara introduisit la Carte de résident pour les ressortissants de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.

4. Les 2 chartes du Nord de la Cote d'Ivoire, voir <https://fr.scribd.com/document/54720429/Les-2-Chartes-du-Nord-de-la-Cote-d-Ivoire> (consulté le 25-7-2025).

Cette rupture avec la tradition de l'hospitalité de la Côte d'Ivoire envers les ressortissants de la sous-région traduisait le satisfécit de l'opposition menée par Laurent Gbagbo, qui considérait ces étrangers comme un « bétail électoral » à la solde du PDCI. Si l'instigateur de la Carte de résident avait brandi l'argumentaire du renflouement de la caisse de l'État, il fut lui-même rattrapé par cette loi à cause du doute qui planait autour de sa nationalité.

Principalement visé par le code électoral de 1994 du fait que son père serait d'origine burkinabé, Alassane Ouattara se présentait comme une victime du concept d'ivoirité. Exprimant son ressenti, il déclarait lors d'une conférence de presse en octobre 1999 à Paris :

Dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, quand vous vous appelez Ouattara, Coulibaly ou Touré et que vous allez demander une pièce d'identité, vous avez tous les problèmes [...] on considère que vous êtes étrangers d'office (S. Traoré, 2017, p. 52).

L'idée d'exclure le leader du Rassemblement Des Républicains (RDR) de la présidentielle était perceptible si bien que le PDCI et Henri Konan Bédié n'avaient pas pris la précaution de faire valoir le caractère général et impersonnel de la loi. Le leader du RDR exploita cette négligence du régime en place en sa faveur. En se présentant comme une victime de son patronyme, il attira dans son sillage la frange de la population ivoirienne qui subissait les tracasseries routières à cause de leur patronyme onomastique identique à celui des ressortissants des pays voisins du nord. Les pièces administratives de ces personnes, accusées d'être des étrangers, étaient confisquées ou détruites sans aucune forme de procès. Les conséquences de cette victimisation ont été performantes pour le leader du RDR, dans la mesure où la population du Grand nord se rallia à son compatriote et le RDR devint un parti du Nord, un parti des musulmans et le parti des étrangers.

À l'analyse, la noblesse du concept ivoiritaire dans sa version culturelle est indiscutable. Sa dénaturation politique intervient dans un contexte de crise de succession amorcée dès 1993 entre Alassane

Ouattara et Henri Konan Bédié. Dans l'absolu, la revendication d'une identité, terreau d'édification d'une nation et ferment unificateur d'une société, est un droit fondamental pour tous les peuple, État et nation. Toutefois, cette revendication doit se faire à une équidistance des communautés de base, des facteurs prenant en compte les intérêts communs, le legs historique et non selon des postures claniques ou régionalistes.

3. Les leaders religieux musulmans et chrétiens face à l'ivoirité : un difficile consensus

En créant le Forum des Confessions Religieuses (FCR) en 1995, réunissant la quasi-totalité des religions présentes en Côte d'Ivoire, les religieux entendaient renforcer leurs rapports et intervenir dans les questions d'intérêt national. À mi-chemin cependant, ce projet connut un coup d'arrêt à cause des divergences autour de la question identitaire. Il s'en suivit la politisation et la division des religieux musulmans et chrétiens.

3.1 Aux origines des rapports interreligieux : La coexistence pacifique

La rencontre interreligieuse ivoirienne est née de la volonté des guides religieux de promouvoir l'union, la paix et la cohésion sociale. Dans un pays qui avait fait le choix de la laïcité, la cohabitation entre les religions était un moyen de renforcer les rapports entre les guides religieux et répondre à l'idéal de paix et de développement. L'initiative est venue de l'Église catholique, au sortir du Concile Vatican II en 1965. Les jalons de la cohabitation interreligieuse sont posés en 1969 avant que naquît un an plus tard le Dialogue islamo-chrétien en 1970. Gwénolé Jeusset, un franciscain, en est le principal initiateur. Il trouva des partenaires intéressés chrétiens (Luc Moreau, Jean-François Dufour, Suzanne Périn, Siméon Atsain et Celestin Koffi Ibrago) et musulmans (Boubacar Sakho, Ahmadou Hampâté Bâ, Alpha Cissé, Tidjane Bah) (G. E. Yao Bi, 2009, p. 147). Au-delà

des considérations religieuses et d'actions axées sur la convivialité, il s'agissait aussi pour les leaders religieux ivoiriens réunis au sein du Dialogue islamo-chrétien de s'ouvrir au séculier, de ses préoccupations et de constituer un bloc pour faire face aux questions qui mettaient en péril l'équilibre de la nation. Même si ce cadre de rencontre interreligieux n'a pas survécu à l'usure du temps, il posa les bases du Forum des Confessions Religieuses.

À sa création en 1995, le FCR réunissait 24 mouvements et confessions religieux : *islam, christianisme, mouvements prophétiques, Églises indépendantes*, croyances traditionnelles ancestrales, groupements religieux de la société civile, etc. Le Sénior évangéliste *Édiémon* Blin Jacob du Christianisme céleste est choisi pour en être le porte-parole. La composition du Forum laissait présager ses ambitions fédératrices par des interventions dans les débats politiques, en tant qu'instance d'apaisement. Leurs sorties médiatisées suite aux tensions sociopolitiques en sont la preuve. Le 26 octobre 1995, après les troubles liés à l'élection contestée d'Henri Konan Bédié par l'opposition, le Cardinal Bernard Agré, le Révérend Lamber N'cho et l'Imam Tidjane Bâ parviennent à apaiser le front social en ébullition (Agré, 1995, p. 20). Un autre fait concerne le voyage, à bord du même avion, du Cardinal Bernard Agré et de l'Imam *El Hadj* Cissé Djiguiba pour représenter les croyants de Côte d'Ivoire à Dakar, en 1997, à la faveur de la rencontre autour du thème « Religion et Sida⁵ ». Toutefois, derrière cet écran de fumée humaniste, se cachaient en réalité de profondes divergences doctrinales auxquelles est venue se mêler la crise d'ivoirité en 1995.

3.2. Divergences des religieux autour du concept d'ivoirité

À l'annonce du coup d'État en décembre 1999, les leaders religieux musulmans et chrétiens ont fait allégeance au CNSP. Toutefois, les divergences à la fois internes et externes sont vite apparues. En effet, durant les obsèques de Felix Houphouët-Boigny

5. Djiguiba Cissé, imam central de la mosquée Salam du plateau, Abidjan le 17 août 2017.

en 1994, un évêque affirma publiquement (T. R. Boa, 2003, p. 224) : « l'Église catholique était devenue orpheline [...] la communauté musulmane avec son Conseil Supérieur des Imams [COSIM] voudra un jour imposer un des siens ». Cette crainte s'était traduite par un manque de consensus autour du Code électoral. Pour le COSIM et le Conseil National Islamique (CNI), respectivement créés en 1988, et 1993 et menés par Boikary Fofana et Idriss Koudouss Koné – dont l'ambition était d'émanciper les organisations musulmanes de la tutelle étatique –, le Code électoral était un subterfuge inventé pour écarter les Dioula et les musulmans du pouvoir. Profitant de la lucarne du *Mahouloud* (anniversaire de naissance du Prophète Muhammad) en 1995, l'Imam Idriss Koudouss Koné déclarait :

Le retour du "Et" ne colle pas à la réalité ivoirienne [...] C'est une discrimination, une injustice entre les peuples d'un même pays. La communauté ivoirienne n'est pas d'accord avec la catégorisation des Ivoiriens⁶.

Pour les Évêques par contre, le Code électoral était le substrat du progrès pour une nation en construction :

Nous nous retrouvons devant une loi qui relève du droit positif des États modernes [...] les Ivoiriens ont, semble-t-il, pris conscience de leurs droits et de leurs devoirs [...] Par ce code, le législateur répond à une situation avec toute sa complexité, ses requêtes et ses exigences⁷.

Cette divergence s'exacerba durant la transition militaire. Le coup d'État, en effet, traduisait le satisfécit de la communauté musulmane à cause de la politique ivoiritaire d'Henri Konan Bédié.

Il signifiait par contre pour les leaders religieux chrétiens, notamment catholiques, la fin de quarante ans de privilèges durant lesquels ils avaient tenu la dragée haute aux autres religions. Cette énième divergence fit naître des factions de part et d'autre. Côté musulman, trois factions s'étaient constituées : le COSIM-CNI opposé à l'ivoi-

6. Mamadou Dosso, porte-parole du CNI, Abidjan le 11 août 2017.

7. Conférence Épiscopale de Côte d'Ivoire (CECI), 1995, p. 7.

rité et proche d'Alassane Ouattara; le Conseil Supérieur Islamique (CSI) de Diaby Moustapha proche de Robert Guéi; *les associations* AL-CORAN et le Front de la Ouma Islamique (FOI) se disaient apolitiques et respectueuses de la laïcité (Traoré, 2017, p. 88-89). Côté catholique, deux tendances avaient émergé : les soutiens du concept d'ivoirité dont le Cardinal Bernard Agré (D. Tounkara-Gary, 2005, p. 611 ; Agré, 2001, p. 4) et les critiques du concept d'ivoirité représentés par Monseigneur Paul Siméon Ahouanan de l'Archidio-cèse de Yamoussoukro (J. -B. Akrou, 2000, p. 9). Côté protestant enfin, les crises internes de leadership et de positionnement avaient conduit à des schismes entre les Pasteurs de la Fédération des Évangéliques de Côte d'Ivoire (FECI), du Haut Conseil Supérieur des Évangéliques (HCSE) et de la Confédération des Églises de Côte d'Ivoire (CONFECI) (B. Guibléon, 2011, p. 172-73). Paradoxalement, la posture ivoiritaire des Églises protestantes a parfois fluctué en fonction du discours de Laurent Gbagbo, converti au pentecôtisme en 1998. Il s'en suivit l'intervention du religieux dans la sphère et le jeu politiques.

3.3. Transposition des discours religieux dans la sphère et le jeu politiques

Entre août et septembre 2000, les activités du FCR avaient été suspendues à cause des divergences des leaders religieux musulmans et chrétiens sur la question identitaire. L'instrumentalisation de l'ivoirité et l'amplification médiatique avaient exacerbé les tensions de sorte à laisser entrevoir un double triptyque : Sud-Autochtones-Chrétiens et Nord-Étrangers-Musulmans. L'Imam Idriss Koudouss Koné l'exprimait en ces termes :

Il existe trois fractures dans notre pays : la fracture nord-sud, la fracture étranger-ivoirien et la fracture chrétien-musulman. Vous remarquerez au passage qu'il y a un point commun entre ces trois fractures : c'est l'islam et les musulmans⁸.

8. Centre d'Études, d'Informations et de Documentation (CEID), 2001, p. 3.

En revanche, la Conférence épiscopale pense que pour la population, :

Certaines candidatures [à la présidence] soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Pour l'amour de notre pays [...], nous souhaitons que ces leaders aient le courage [...] de reconsidérer leur position pour se retirer⁹.

Dans l'imaginaire des musulmans, cette déclaration des évêques est une opposition à la candidature d'Alassane Ouattara. Un autre niveau de fracture entre les leaders religieux fut atteint lorsque l'évêque Norbert Abekan demanda aux fidèles catholiques de ne plus recevoir les présents en nature que les musulmans leur offraient durant les fêtes musulmanes et chrétiennes¹⁰.

Ainsi, la dégradation des rapports entre les leaders religieux s'en-vola avec les derniers espoirs de paix et d'accalmie escomptées. Le concept régionaliste que prit l'investissement du champ politique par la rhétorique religieuse devint deux phénomènes s'entretenant mutuellement. Le politique s'érigeant en défenseur des intérêts de sa région et le religieux relayant l'opinion du politique tout en invitant les fidèles de sa confession à s'aligner derrière ce dernier. À cet effet, l'Imam Boikary Fofana affirmait :

Nous n'avons aucun complexe pour dire que la communauté musulmane soutient Alassane [...] tout comme on ne reprochera pas du tout aux Baoulés d'avoir soutenu Bédié. Tout comme on ne reprochera pas non plus à la majorité des Bétés de soutenir Gbagbo (Y. Konaté, 2003, p. 290).

Laurent Gbagbo, entouré de conseillers pentecôtistes, achevait généralement ses discours par : « Que Dieu Tout Puissant bénisse la Côte d'Ivoire et qu'il nous libère des méchants. » L'ancien Maire de Cocody, Théodore Mel-Eg, également Pasteur, contribua à la transposition de la rhétorique religieuse fortement mobilisatrice sur le

9. Conférence Épiscopale de Côte d'Ivoire (CECI), 2000, p. 5.

10. Augustin Obrou, Chargé de communication du Cardinal Kutwa, Abidjan le 22 août 2017.

champ politique. De mouvance évangélique, il percevait cette lutte politique comme une guerre des religions mettant en confrontation les Prophètes Jésus et Muhammad : «la Côte d'Ivoire doit être gagnée à Jésus. Jésus doit l'emporter sur Mahomet!» (Y. Konaté, 2003, p. 268 ; S. Traoré, 2017, p. 104). Cette passe d'armes entre leaders musulmans et chrétiens autour des questions politiques exacerba les tensions. En conséquence, les religieux perdirent leur capacité médiatrice auprès des hommes politiques, car tout autant instrumentalisés et divisés que l'opinion publique, la société civile et les médias. Dans cette atmosphère électrique et la spirale de frustrations qui couvaient sous la cendre, les leaders religieux assistèrent impuissamment à la fin tragique de la transition militaire et au début d'un conflit ivoiro-ivoirien à l'issue du coup d'État manqué de septembre 2002, qui scinda le pays entre forces belligérantes.

Conclusion

Dans le présent article, il a été démontré que la crise identitaire ivoirienne, connue sous le nom de concept d'ivoirité, trouve sa source lointaine dans la politique économique mise en place par l'administration coloniale française pour mieux exploiter les richesses nationales. Cette politique, axée sur le recrutement de la main-d'œuvre étrangère afin de mettre en valeur les domaines agricoles au sud du pays, a été perpétuée par Félix Houphouët-Boigny. Si cela lui avait relativement réussi économiquement, ses tentatives pour intégrer les descendants des migrants travailleurs dans la société ivoirienne et pour assimiler l'étranger sont restées vaines. Aux affrontements nés des conflits fonciers entre «autochtones» et «étrangers», est venue se greffer la question de l'identité nationale dans la continuité de la lutte de succession amorcée en 1993 entre Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié. Le concept d'ivoirité, initialement créé par Niangoran Porquet pour fédérer les cultures nationales, perdit ses vertus fédératrices pour devenir une arme électorale. Tour à tour utilisé par les leaders politiques pour parvenir ou se maintenir au pouvoir, le concept d'ivoirité bouleversa les rapports ivoiro-ivoiriens d'un côté

et ivoiro-étrangers de l'autre. Divisés à cause de leur politisation, les guides religieux ont assisté, impuissants, à l'embrasement social assorti des élections présidentielles d'octobre 2000.

Sources et bibliographie

I. Sources

1. Sources orales

Nom et Prénom	Statut de l'informateur	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien
Cissé Djiguiba	Imam central du Plateau	Abidjan	16 août 2017
Dosso Mamadou	Porte-parole du CNI	Abidjan	11 août 2017
Obbrou Augustin	Évêque de la paroisse Saint-Jacques	Abidjan	22 août 2017

2. Sources d'archives

– Archives de la Conférence Épiscopale Côte d'Ivoire (CECI), 1995, Lettre pastorale des évêques de Côte d'Ivoire à l'occasion des prochaines élections de 1995, n° XLI.

– Archives de la Conférence Épiscopale Côte d'Ivoire (CECI), 2000, Déclaration des évêques de Côte d'Ivoire face à l'actualité (après le coup d'État du 24-12-1999), n° XLIV.

– Archives du Centre d'Études, d'Informations et de Documentation (CEID), 1999-2000, Crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire, la contribution des Imams : ce que les Imams ont dit à F. H. Boigny, H. K. Bédié, au GI. Guéi, aux partis politiques et à la société civile.

– Archives du Centre d'Études, d'Informations et de Documentation (CEID), 2001, Forum de réconciliation nationale : la participation des Imams au retour de la paix.

3. Sources imprimées

AGRE Bernard, 1995, « Une bataille a été gagnée pour la paix », *Fraternité Matin*, n° 9311, p. 20.

AGRE Bernard, 2001, «J'accepte l'ivoirité s'il signifie recherche d'une identité nationale», *Le Patriote*, n° 435, p. 4.

AHOUANAN Paul-Siméon, 2000, «Non à la politisation de mon homélie», *Ivoir Soir*, n° 3297, p. 4.

AHOUANAN Paul-Siméon, 2000, «La politique n'est pas un comptoir d'échanges», *Fraternité Matin*, n° 10733, p. 4.

AKROU Jean-Baptiste, 2000, «Mgr Ahouanan interpelle les militaires», *Ivoir' Soir*, n° 3295, p. 9.

CISSE Mamadou, 2000, «Koudous prône la paix!», *Ivoir' Soir*, n° 3149, p. 9.

DORCE Frédéric, 2000, «Côte d'Ivoire, Courrier d'Eburnie.», *Jeune Afrique Economie*, n° 304, pp. 12-15.

GBAGBO Laurent, 2000, «Le président s'engage à réconcilier les Ivoiriens», *Fraternité Matin*, n° 10 798, pp. 2-3.

POCKPA Marie-Adèle, 2000, «An 2000 : pardon, réconciliation et espérance.», *Ivoir' Soir*, n° 3166, p. 14.

POCKA. Marie-Adèle, 1999, «Mgr Agré à la messe du Jubilé : n'ayez pas peur.», *Fraternité Matin*, n° 10554, p. 11.

TEDGA Jean-Paul, 2000, «Enfin Robert Guéi parle», *AfriqueEduca-tion*, n° 69, pp. 12-13.

II. Bibliographie

AKINDES Francis, 2004, «The Roots of the Military Political Crisis in Côte d'Ivoire», *Nordiska Afrikainstitutet Uppsala (Research Report)*, n° 128, 50 p.

ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris-Editions.

BABO Alfred, 2010, «Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire» *Alternatives sud*, Volume 17, p. 95-118.

BAHI Aghi, 2013, *L'ivoirité mouvementée : jeunes, médias et politiques en Côte d'Ivoire*, Langaa RPCIG.

BANEGAS Richard, 2007, «Côte d'Ivoire. Les jeunes se lèvent en hommes. Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan», *Les études du CERI*, n° 137, 52 p.

- BEUGRE Joachim, 2011, *Côte d'Ivoire : le coup d'État de 1999 la vérité, enfin!* Abidjan, CERAP.
- BOA TIEMELE Ramsès, 2003, *L'ivoirité entre culture et politique*, Paris, l'Harmattan.
- BOUQUET Christian, 2011, *Côte d'Ivoire, le désespoir de Kourouma*, Paris, Armand Colin.
- CISSE Chikouna, 2007, *Migrations et mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire 1920-1960. Étude d'une dynamique régionale de mobilité de la main-d'œuvre*, Thèse unique de Doctorat d'Histoire, Abidjan/Dakar, Université d'Abidjan-Cocody/Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- COULIBALY Alban Alexandre, 2002, *Le système politique ivoirien, de la colonie à la IIe République*, Paris, l'Harmattan.
- DIAKITE Drissa, 1997, « Démocratie et crises identitaires en Afrique », *Nordic Journal of African Studies*, n° 6/2, p. 1-19.
- DOZON Jean-Pierre, 2000, « La Côte d'Ivoire au péril de l'« ivoirité » : genèse d'un coup d'État », *Afrique contemporaine*, vol. 193, n° 1, p. 13-23.
- GUIBLEON Bony, 2011, « Questionnement sur le dialogue interconfessionnel : le forum des confessions religieuses en Côte d'Ivoire », *Gabonica (Revue du Cergep)*, n° 5, p. 165-177.
- KIPRE Pierre, 2005, « De l'immigration à l'intégration : le cas des villages burkinabé de la région de la Marahoué », in CHANTAL Chanson-Jabeur et Odile GOERG (éds), « Mama Africa ». Hommage à Catherine COQUERY - VIDROVITCH », Paris, l'Harmattan.
- KONATE Yacouba, 2003, « Le destin d'Alassane Dramane Ouattara », in Marc le Pape et Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, éd. 2003, p. 253-310.
- LAPORTE Mireille, 1970, *La pensée sociale de Félix Houphouët Boigny*, Bordeaux, Institut d'études politiques.
- MEMIER Marc & LUNTUMBUE Michel, 2012, *La Côte d'Ivoire dans la dynamique d'instabilité ouest-africaine. Les racines de la crise post-électorale 2010-2011*, Note d'analyse du GRIP, Bruxelles.

N'GUESSAN Kouamé, 2003, «Le coup d'État de décembre 1999 : espoirs et désenchantements», in Marc le Pape et Claudine Vidale (éds), *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, éd. p. 51-80.

PAPE (Le) Marc et VIDALE Claudine S/D, 2003, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala.

SAVADOGO Mathias, 2005, « L'intervention des associations musulmanes dans le champ politique en Côte d'Ivoire. », in Muriel Gomez-Perez (dir.), *L'Islam politique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2005, p. 583-600.

TOUNKARA-GARY Daouda, 2005, « La communauté musulmane et la quête de l'équité politique dans la Côte d'Ivoire de l'Ivoirité (1993-2000) », in Muriel Gomez-Perez (dir.), *L'Islam politique au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2005, p. 601-620.

TRAORE Sékou, 2017, *Les leaders religieux dans la transition militaire (décembre 1999-octobre 2000)*, Mémoire de Master d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny.

YAO BI Gnagoran Ernest, 2009, *Côte d'Ivoire : un siècle de catholicisme*, Abidjan, CERAP.

ZONGO Mahamadou, 2003, «La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine», *Revue Africaine de Sociologie*, n° 7/2, p. 58-72.